



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE

Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 IA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant Mr Emmanuel CROUZIER Tél.: 06.43.78.17.53 Inscrit au RCS de Tarbes Siret :395291230

Inscription au registre des Mandats Nº 25907

MANDAT SIMPLE DE VENTE

SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je/nous soussigné(s), Michel SARTHE	
Régime matrimonial: Marié / Célibataire / Nauve / Séparé / Divorcé / Pacsé. Professions: 20 Demeurant: 36 hue du Corps have the Committee of the Corps have the Committee of the Color of t	re orésente és, nous rivative (art.

Sequestre:
La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).
En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître ... (C.)

CIAUSE PENALE: En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat. Clause particulière: Jimon coment Signature client; Prix: Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable

comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): 237 000 €, (Lettres): Deurs cont Deurs sent mille euro, euros. Dont le Prix net propriétaire(s): 223000 €, deus cent vive çe cinq mille euro

Honoraires: nos honoraires fixés à 501% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 12000 (lettres): bouze mille ours-

Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60

Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

tence est adhérente au SNPI, Syndicat National des Professionnels Immobiliers, (premier syndicat Français de l'Immobilier depuis 1960),
6 avenue Victor Hugo 75116 Paris. Elle est soumise au code de déontologie consultable sur www.anpi.com/espace-adherent/files/divers/code_deontologie.pdf

Obligations du MANDANT: -Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier	la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par	LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce	
mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique. - Le MANDANT s'interdit expressement pendant le cours du présent mandat, de vendre directement, indirectement, sus le concours du MA-LE MANDANT s'engage à diriger vers le MANDANTAIRE toutes les	nandat, de négocier directement ou indirectement l INDATAIRE, y compris avec un autre intermédiai demandes qui lui serait adressées directement, et	la vente des biens ci avant désignés, et, pendant les 24 mois après l'expiration du ire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le MANDATAIRE. , en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, i notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les biens ne lui	
vente), deux ans après l'expiration de ce mandat, à fournir l'assurance ont pas été présenté par le MANDATAIRE, les noms, prénoms et adres	écrite immédialement au MANDATAIRE, en lui ses de l'acquéreur, le notaire chargé d'authentifier le	a vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final.	
cett acquereur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquereur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquereur et/ou l'agence.	re d'engager la vente avec un autre acquereur, et et léreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont pas	a vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final. pargnera au MANDANT, les poursuites pouvant être éventuellement exercées par c'été présentés par le MANDATAIRE, es présentes, de façon à ne pas gêner le MANDATAIRE dans sa mission	
 Si le MANDANT présente les biens à vendre directement ou par l'inf Le MANDANT s'engage à produire à la première demande du n 	andataire, toute justification de propriété, toutes	s pièces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le cas de pluralité de	
propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'acce - Le MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE toutes facilités	rd du ou de tous les autres propriétaires et agissent pour faire visiter son bien tous les jours aux heures	s pièces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le cas de pluralité de donc, également solidairement, en tant que leur mandataire verbal. convrables.	
d'exposition au plomb (clause concernant tous les immeubles bâtis à us	age d'habitation construits avant le 01 janvier 1949	stic Technique obligatoires et notamment : □ les états relatifs au risque) ; □ à l'amiante (immeubles bâtis dont le permis de construire est antérieur au	
ou juillet 1997); 🗆 état parasitaire; 🗀 à l'installation de gaz; 🗇 à l'inst accordé au réseau public de collecte des eaux usées), en l'absence descr	illation électrique; et, obligatoire depuis le 01 janvio els il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la	er 2010 : [] au système d'assainissement (pour tout immeuble d'habitation non a garantie des vices cachés correspondante à l'état manquant ; [] l'état relatif	
aux risques naturels et technologiques dont l'absence est sanctionnée p	ar un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution	n de la vente ou à demander au juge une diminution du prix ; □ le diagnostic de	
- Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965 : (vente d'un autorise le MANDATAIRE à ses frais-	lot ou d'une fraction de lot, dite loi Carrez), si le N	r devra être annexé à l'engagement des parties. MANDANT, ne fournit pas l'attestation des surfaces sous huitaine, le MANDANT	
autorise le MANDATAIRE à ses frais: à faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les à demander au syndic, en son pom et à ses frais, communication et o	métrés de la partie privative des biens objet du prés	sent mandat, (Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965)	
le disappostis technique le disappostis del la		Partido ma a de CCU de de la composició de la montant	
documents que le vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au Mandant de Mandant et les documents y afférents cont la propriété du manda	IANDATAIRE. Ce dossier devra être annexé à l'eng	Tartice 721-2 du CCT ainsi que le nombre de lois de la Cojcoprete, le modalité courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les lagement des parties. Les frais résultant de toutes ces obligations sont à la charge vention contraire des parties.	
mois à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout mo	ment par chacune des parties, à charge pour celle o	ne роитта être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance	
Pouroirs: Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour men Réclamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes privés	er A bion sa mission notamment :		
Réclamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes privé	s ou publiques, notamment le certificat d'urbanism	ne, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc.	
Indiquer, pre-saint et laire visiter les bens à vendre à foutes personnes. A cet etic, le MANIANI à songe à assurer au MANIANIANI le moyen de usiter pendant les unes une songe au la suiter au MANIANIANI le moyen de un seit per outre de la cours ou present manoat. L'administration de la comment de la course de la co			
Réclamer toutes les pièces utiles augrès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificit d'urbanisme, les tatses d'imposition, les titres de propriétés, étc. Indiquer, présenter et faire visiter les hiera à vendre à toutes personnes. A cet effet, le MANDANT s'oblige à assurer au MANDATAIRE, le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat. Elablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE, pour l'application des présentes) au nom du MANDAT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier) éventuellement assorties d'une demande de prêt, aux clauses et conditions névessaires à l'accomplières est recueillir la signature de l'acquéreur. Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemption, le préempteur sers aubrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur : donc, toute rémunération incombant à l'acquéreur sers a la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de rétieur s'el per viva net propriéture est inférieur au prix convenu sur le mandat. Faire gratuitement toute publicité sur lous apportens à su convenusur e petites informatique aux fiches riour aux mandat. Faire gratuitement toute publicité sur lous apportens à su convenusur e profit de l'informatique, aux ficheirs et aux flicters du tou les sits intérnet de son réseau en fonction des particulairtée du bles qu'enformatique, aux ficheirs et aux flicters du objanvier 1978, le MANDANT a droit tous les sits intérnet de son réseau en fonction des particulairtée du bles qu'enformatique, aux ficheirs et aux flicters du objanvier 1978, le MANDANT a droit l'inser de son			
sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de retuser si e prix net propnetiair uninenur au prix convenu sur le mandat. Faire gratuitement toute publicité sur tous supports à se convenance : petites annonces, vitrine : affiche format d.q. fichieries informatiques librement accessibles (internet), également diffuser sur			
L'an	ore priorographic et toute video (meme par drone)	, class energy que le manner en sea proprietaire de dion à l'image de son	
Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le Communiquer le dossier à tout confrère professionnel de son choi	e mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu pa s et autoriser la délégation de mandat. Le délégation	r », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile. ngagera sa responsabilité à l'égard du mandant. n, négocier avec l'organisme préempteur, bénéficiaire de ce droit à la condition	
S'adjoindre ou substituer tout professionnel de son choix pour l'ac Satisfaire, s'il y a lieu à la déclaration d'intention d'aliéner, exigée	complissement des présentes par la loi. En cas d'exercice du droit de préemptio	n, négocier avec l'organisme préempteur. bénéficiaire de ce droit à la condition	
d'avertir le MANDANT, étant entendu que le MANDANT garde le Le bien ne pourra faire l'objet d'une campagne publicitaire qu'à co	droit d'accepter ou refuser le prix proposé par le pré mpter de la transmission au MANDATAIRE du DPI	éempleur, si ce prix est inférieur au prix demandé E, le nombre de lots de la copropriété, le montant du budget prévisionnel pour le	
lot, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANT. Le MANDANT accepte que le MANDATAIRE récolte et utilise sei	données personnelles afin de mener à bien sa mi	ission. Le MANDANT autorise notamment le MANDATAIRE à transmettre ses	
données personnelles à des tiers concernés (notaires, diagnostique Art. Lugée 1 du code de la consommation (modifié par la loi n°201	urs, SPANC,) dans le cadre d'une vente. Ces donn 4-344 du 17/03/14 art. 35) : « Le professionnel pre	ission. Le MANDANT autorise notamment le MANDATAIRE à transmettre ses iées seront supprises 24 mois après la fin de la mission. sataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou	
accurries électronique dédiés, ou plus tôt trois mois et au plus tard un m	ois avant le terme de la période autorieant la roiet d	le la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu. Il	
Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux c	ispositions du premier alinéa, le consommateur per	lans un encadré apparent, la date limite de résiliation. ut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date injuée sorbe, la date de des responsation du contrat initial à durée déterminée, sont	
de reconduction. Les svances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'inférêts au taux legal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement			
Le MANDANT déclare et reconnait que préalablement à la	signature des présentes, il a reçu les informentes prendre connaissance, se renseigner et l	mations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la	
desaminscent. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels. Le MANDANT déclare et reconnait que préalablement à la signature des présentes, il a reçu les informations prévues aux articles L11-1, L111-2 et L121-17 du Code de la consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffissant pour en prendre connaissance, se renseigner et les comprendre. Conformément à l'article L211-2 du Code de la consommation, le Mandant est informé que, en tant que consommateur, il a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la resolution ambie du litige qui pourrait l'oppose au Mandaitaire. Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1; et stuivants et R 612-1 du Code de la consommation. Le nom du médiateur dont relève le Mandataire et auquel peut s'adresser le consommateur est l'association des médiateurs des métiers de l'immobilier (MEDIMMOCONSO I Allée du Parc de Mesemena			
Le nom du médiateur dont relève le Mandataire et auquel peut s'adresse	r le consommateur est l'association des médiateurs	s des métiers de l'immobilier (MEDIMMOCONSO 1 Allée du Parc de Mesemena	
Bât A - CS 25222 - 44505 LA BAULE CEDEX https://medimmoconso Faculté de rétractation du MANDANT: le Mandant a la faculté de renoncer au Mandat dans le délai de QUATOI	ZE JOURS à compter de la date de signature des p	résentes.	
Si le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulair	ci-dessous ou procèdera à toute autre déclaration	on dénuée d'ambiguité, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en	
recommande avec demande o avis de reception au MANDATAIRE, designe, dans in deals in e QUATUREE_HOUNG, qui commence a courne ie jour de chape, le décompte de ce délai commence le lendemain à o heure et explice le Lej our a minuit. L'exercice de la faculté de rétractation par le MANDATAIRE, dans le cadre des présentes, et notamment la diffusion d'annonces portants aux l'offre de vente des biens, ne devraine flobbuter qu'à l'expiration de cédai de rétractation commence portant sur l'offre de vente des biens, ne devraine flobbuter qu'à l'expiration de délai de rétractation. Si le MANDANT demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation.			
notamment la diffusion d'annonces portant sur l'offre de vente des biens, ne devraient débuter qu'à l'expirato de ce délai de rétractation.			
pendant le délai de 14 jours tant que l'Agence n'a pas pleinement exécute	sa mission.		
Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la	réalisation de la vente par acte authentique	e, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres	
de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à :	그리고 없는 다른 사람이 그렇게 되었다.		
 informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (lég réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien sur son rés 	islatifs, prix, situation économique,). eau, notamment le site internet www.abafim	oft.	
 mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions 	e site www.abafim.fr avec un accès en temps	réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.	
 organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les 	rois mois pour faire le point sur le déroulem	nent de sa mission.	
 Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat p 	ar tout écrit remis contre récépissé ou ém	argement ou LRAR dans les huit jours de l'opération, en	
joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu dé	livré, ce, conformément à l'art.77 du décret l	N°72-678 du 20 juillet 1972.	
Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissa conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la co	nce préalablement à la signature des prése	entes, de l'intégralité des services définis au présent mandat,	
	AUC UN	1. GO /OF - 02	
Lignes : A Mots :	NUCUIV	,le 22/07 2023	
Chiffre:			
Rayés nuls LE MANDANT (propriétaire) Bon pour mandat	Conjoint non propriétaire « Nom + prénom	LE MANDATAIRE (Agence) Mandat accepté	
- Don pour manue -	Bon pour autorisation de vendre	uct uccepto-	
D		1 11 -1-	
Bon pour mandal		Hundo Vaccepte	

Scanné avec CamScanner